

150 M€ pour un Plan Vélo co-construit avec les usagers, les associations de cyclistes et les mairies d'arrondissement

La Ville de Paris souhaite développer ce mode de déplacement particulièrement adapté en ville, écologique et bon pour la santé. Fruit d'une riche concertation (plus de 7000 contributions sur internet au printemps 2015), le Plan Vélo 2015 / 2020 répond à plusieurs objectifs qui visent la mise en selle du plus grand nombre : ces moyens doivent permettre de passer à 15% de déplacements à vélo d'ici 2020, contre 5% aujourd'hui.

Rouler et stationner en sécurité

- Des pistes cyclables sécurisées et confortables (séparées de la circulation routière)
- Généralisation des cédez-le-passage cyclistes aux feux, création de 7000 nouveaux sas vélo dans les carrefours (pour démarrer, devant les voitures, en toute sécurité aux feux)
- Création de 10000 places de stationnement sur l'espace public, au plus près des lieux de vie

Un maillage de tout le territoire parisien

- Doublement de la longueur des voies cyclables à Paris : elles passeront de 700 km en 2015 à 1400 km d'ici 2020
- Un réseau express vélo structurant avec des axes nord – sud, est – ouest et un axe reliant les Bois
- Un réseau maillant l'ensemble du territoire
- Généralisation des double-sens cyclables dans le cadre du passage de la ville à 30 km/h
- Une attention particulière apportée aux coupures que peuvent être les places, les ponts et les portes de Paris

Combiner les modes de déplacements, c'est possible !

Pour pouvoir passer des transports en commun au vélo et inversement en toute simplicité :

- Mise en service de consignes sécurisées dans les gares parisiennes, terminus de tramway et gares de correspondances RER ou métro
- En association avec la SNCF, la RATP et le STIF, un abonnement mutualisé pour accéder à ce réseau de stationnement sécurisé sur l'ensemble du territoire parisien

Accompagner le développement de la pratique cycliste

- Des subventions à l'achat de vélos à assistance électrique, de cyclomoteurs électriques, de triporteurs et de vélos cargos. Toutes les infos sur paris.fr
- Des subventions à l'achat si vous décidez d'abandonner votre voiture thermique au profit de la bicyclette (sous condition, voir paris.fr)
- De nouveaux itinéraires cyclotouristiques au cœur de la capitale

Conseils pratiques et règles de sécurité

- Attention aux angles morts des véhicules lourds : évitez de les dépasser lors de leurs manœuvres ou aux abords d'un carrefour
- Veillez à être visible grâce aux accessoires obligatoires (éclairage avant et arrière, réflecteurs sur les roues et les pédales) que vous pouvez compléter avec des brassards réfléchissants par exemple
- Restez vigilant à l'ouverture de portières

Faire marquer son vélo contre le vol

Le marquage consiste à graver un numéro d'immatriculation unique sur le vélo qui sera alors intégré à un fichier national, permettant sa traçabilité. En cas de vol, la restitution d'un vélo marqué est plus rapide : les vélos volés sont répertoriés sur une liste accessible à tous. Le coût du marquage est de 3 à 8 euros.

Adresses utiles

Sur paris.fr, retrouvez tous les conseils pratiques pour des trajets agréables et sécurisés
Maison du vélo, lieu dédié aux cyclistes : 37 boulevard Bourdon, 75004, près de Bastille
Où marquer son vélo? : à la Maison du vélo

Comment ça marche?



Aire Piétonne

Dans une aire piétonne, vous devez rouler au pas. Les piétons sont prioritaires.



Zone de rencontre

Comme dans l'aire piétonne, vous devez également rouler au pas. Vous êtes prioritaires face aux véhicules que vous croisez et vous laissez la priorité aux piétons. Les véhicules sont limités à 20 km/h.



SAS Vélo

Le SAS vélo vous permet de vous placer devant les véhicules au feu rouge, et de préparer ainsi facilement votre manœuvre à une intersection.



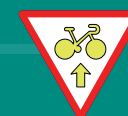
Cédez le passage cycliste au feu

Vous pouvez tourner à droite ou aller tout droit au feu rouge s'il est équipé du panneau et que la circulation le permet. Vous n'êtes pas prioritaire et devez laisser les piétons traverser.

De nouveaux panneaux sont actuellement expérimentés dans Paris. Les cyclistes ont alors la possibilité de passer au feu rouge, selon les indications du panneau installé au carrefour, et toujours en laissant la priorité aux piétons et aux autres usagers.



Tourner à droite



Aller tout droit



Tourner à gauche ou à droite



Tourner à gauche

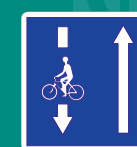


Aller tout droit ou tourner à gauche



Double sens cyclable

Dans ces rues à sens unique vous pouvez rouler en contresens des voitures, qui sont limitées à 30 km/h.



Couloir de bus ouvert aux cyclistes



Couloir de bus



Piste ou bande obligatoire



Piste ou bande non obligatoire

Couloir de bus ouvert aux cyclistes

Ces voies réservées aux bus, peuvent être empruntées par les vélos. Attention : toutes les voies de bus ne sont pas ouvertes aux cyclistes.

Pistes et bandes cyclables

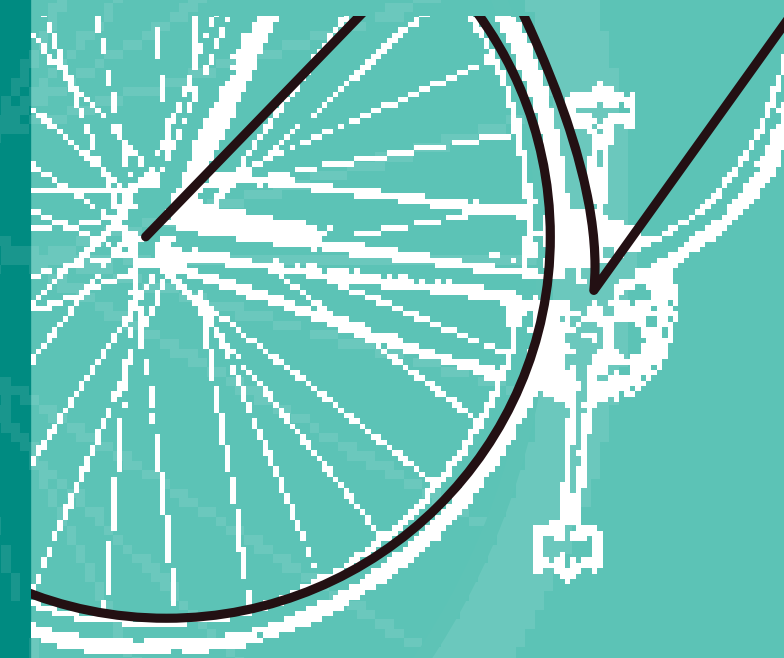
Ces voies sont exclusivement réservées aux cyclistes. Si le panneau est rond, vous devez obligatoirement les emprunter.

Édito

Le vélo est un choix de vie et un choix de ville, une ville plus écologique, plus sobre, plus apaisée. Le développement de cette pratique s'intègre également dans la politique municipale de lutte contre la pollution de l'air, le vélo, avec la marche, restant le mode de déplacement le plus propre, en plus d'être particulièrement économique et bon pour la santé. C'est pour cette raison qu'en avril 2015, le Conseil de Paris a adopté le Plan Vélo 2015 - 2020, qui, à travers son déploiement, vise un objectif de 15% de part modale d'ici 2020, dans le cadre d'une philosophie générale de ville apaisée à 30km/h. Cette orientation politique fait l'objet d'un investissement sans précédent, à hauteur de 150M€. Paris a des atouts certains pour la pratique cycliste, notamment une topographie favorable. Mais pour encourager ce mode de déplacement, il faut gagner encore davantage en confort et en sécurité avec des infrastructures plus développées et plus adaptées : pistes protégées, continues et homogènes sur les axes principaux et structurants ; circulation facilitée dans les quartiers et développement d'une offre de stationnement accessible et sécurisé en tous lieux de la ville, notamment aux abords des gares pour encourager la complémentarité entre plusieurs modes de déplacements. Alors, toutes et tous en selle et bonne balade à bicyclette !

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Christophe Najdovski
Adjoint à la Maire de Paris chargé des déplacements, des transports et de l'espace public



MAIRIE DE PARIS



Paris à vélo

le bon plan



MAISON DU VÉLO



MAIRIE DE PARIS

Paris à vélo

Paris à vélo

le bon plan



Légende

- | Existant | En projet | |
|-----------------------------------|-----------|--|
| | | Aménagements protégés
voies exclusivement réservées aux vélos et séparées physiquement des autres usagers |
| | | Aménagements partagés
couloirs de bus ouverts aux vélos et bandes cyclables (aménagements non séparés physiquement de la circulation) |
| | | Zones 30
limitées à 30 km/h |
| | | Atelier de réparation |
| | | Vélo écoles |
| | | Consigne véligo |
| | | Zones piétonnes |
| | | La Maison du vélo |
| | | Stations Vélib' |
| Véloroutes et voies vertes | | |
| | | Voie verte Paris (parvis Notre Dame) - Londres (London Thames) |
| | | Véloscénie (itinéraire touristique depuis le parvis de Notre Dame jusqu'au Mont St Michel) |
| | | Euro Vélo 3, la route des pèlerins (depuis Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne) |

